

**MRAe Centre-Val de Loire**

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

Courriel : [maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

Orléans, le 16 mai 2025

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Centre-Val de Loire sur la modification simplifiée de votre plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat (PLUi-H), déposée par vos soins, le 26 mars 2025, en application de l'article R. 104-35 du code de l'urbanisme.

Cet avis conforme confirme l'absence de nécessité de réalisation d'une évaluation environnementale s'agissant de cette modification de votre PLU.

Il est mis en ligne sur le site internet de la MRAe : [www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr)

Il devra par ailleurs être joint au dossier d'enquête publique ou, le cas échéant, être mis à disposition du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Centre-Val de Loire



Jérôme PEYRAT

Monsieur le Président  
Monsieur Thierry BRACQUEMOND  
Communauté de communes - La Beauce Loirétaine  
345 Chemin des ouches  
45410 Sougy